



DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E02.00

Date d'émission: 29/02/2016

Blend Version: 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)
Code du produit : W28779

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage interne du système de carburation, y compris les injecteurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium
Industriepark-West 46
9100 Sint-Niklaas - Belgium
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56
msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 H222;H229
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H336
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène; Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl); (Poly(oxy-1,2-ethanediy),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-)

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Phrases EUH :

EUH208 - Contient mélange isomérique; 2,2'-[[4-(4r5-methyl-1H-benzotriazol-1-

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

yl)-methyl]imino]biséthanol. Peut produire une réaction allergique

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	(Numéro CE) 918-811-1 (N° REACH) 01-2119463583-34	25 - 50	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
2-butoxyéthanol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
n-Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	5 - 10	Flam. Gas 1, H220
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	5 - 10	Flam. Gas 1, H220
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	5 - 10	Non classé
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS) 112-34-5 (Numéro CE) 203-961-6 (Numéro index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	2,5 - 5	Eye Irrit. 2, H319
(Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-)	(n° CAS) 160875-66-1 (Numéro CE) Polymer	2,5 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	(Numéro CE) 931-329-6 (N° REACH) 01-2119490100-53	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	(n° CAS) 68603-38-3 (Numéro CE) 271-653-9 (N° REACH) 01-2119951823-33	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
hydroxyde d'ammonium	(n° CAS) 1336-21-6 (Numéro CE) 215-647-6 (Numéro index) 007-001-01-2	0,1 - 1	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
mélange isomérique; 2,2'-[[[(4or5-methyl-1H-benzotriazol-1-yl)-methyl]imino]biséthanol	(n° CAS) 88488-37-6 (80584-88-9 + 80584-89-0) (Numéro CE) 279-501-3 + 279-502-9	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2 (N° REACH) 01-2119561346-37	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
hydroxyde d'ammonium	(n° CAS) 1336-21-6 (Numéro CE) 215-647-6 (Numéro index) 007-001-01-2	(C >= 5) STOT SE 3, H335	

Texte complet des phrases H: voir section 16

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aérosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Puisqu'il s'agit d'un conditionnement en aérosol, l'ingestion de grandes quantités est improbable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. Nausées. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : irritation de la peau et érythème. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Boucher les parties souterraines. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Température de stockage : ≤ 45 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

Lieu de stockage : Local à l'épreuve du feu. Conforme à la réglementation. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Ventilation au niveau du sol.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : correctement étiqueté. Conforme à la réglementation.

Matériaux d'emballage : Emballages pour gaz sous pression (emballages pour aérosol).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	200 mg/m ³
----------	-----------------------------------	-----------------------

2-butoxyéthanol (111-76-2)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	98 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	246 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Belgique	Classification additionnelle	D: de l'opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	100 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	20 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	246 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	50 ppm

n-Butane (106-97-8)

Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
----------	--------------------	----------

Propane (74-98-6)

Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
----------	--------------------	----------

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	15 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
France	VLE (mg/m ³)	67,5 mg/m ³
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	VME (mg/m ³)	101,2 mg/m ³
France	VME (ppm)	15 ppm

hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	14 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	36 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	14 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	36 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	14 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	20 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	36 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	50 ppm

Naphtalène (91-20-3)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	53 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	80 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

DNEL/DMEL (Travailleurs)

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	151 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	7,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	32 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	7,5 mg/kg de poids corporel/jour

2-butoxyéthanol (111-76-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	89 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1091 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	125 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	98 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	246 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	89 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	426 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	26,7 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	6,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	59 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	147 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	8,8 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,88 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	9,1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	34,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,33 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	463 mg/l

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	283 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	308 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	36 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	121 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	101,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	67,5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	67,5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	60,7 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	40,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	40,5 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,11 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	11 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	4,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,44 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,32 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	56 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	200 mg/l

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4,16 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	73,4 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	6,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	21,73 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,007 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0007 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,024 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,195 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0195 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0348 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	830 mg/l

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68603-38-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée 4,16 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 73,44 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 6,25 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 21,73 mg/m³

A long terme - effets systémiques, cutanée 2,5 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 0,83 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Equipement de protection individuelle

: Lunettes de sécurité. Gants.



Protection des mains

: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Autres informations

: Epaisseur du matériau des gants >0.1 mm. Temps de rupture : >30'.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	:
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 842 kg/m ³
Solubilité	: Partiellement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Viscosité Index	:	
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	61,35 %
Indications complémentaires	:	Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

DL50 orale rat	6318 mg/kg de poids corporel Crl:CDBR
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,688 mg/l/4h Sprague-Dawley
ATE CLP (voie orale)	6318,000 mg/kg de poids corporel

2-butoxyéthanol (111-76-2)

DL50 orale rat	1746 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley
DL50 cutanée lapin	24h 435 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,2 mg/l/4h Fischer 344
ATE CLP (voie orale)	1746,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	2,200 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	2,200 mg/l/4h

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel New Zealand White

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DL50 orale rat	7291 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 inhalation rat (ppm)	> 29 ppm @2h
ATE CLP (voie orale)	7291,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	2764,000 mg/kg de poids corporel

(Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-) (160875-66-1)

DL50 orale rat	> 300 (≤ 2000) mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie orale)	2000,000 mg/kg de poids corporel

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68603-38-3)

DL50 orale rat > 3000 mg/kg de poids corporel

mélange isomérique; 2,2'-[[[(4or5-methyl-1H-benzotriazol-1-yl)-methyl]imino]biséthanol (88488-37-6 (80584-88-9 + 80584-89-0))

ATE CLP (voie orale) 500,000 mg/kg de poids corporel

Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

DI 50 cutanée rat > 2500 mg/kg de poids corporel Sherman

ATE CLP (voie orale) 500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

CL50 poisson 1 96h 2 - 5 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1 48h 10 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 1 - 3 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

2-butoxyéthanol (111-76-2)

CL50 poisson 1 96h 1464 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1 48h 1800 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 911 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu) 72h 88 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

CL50 poisson 1 > 1930 mg/l @96h Cyprinodon variegatus
CE50 autres organismes aquatiques 1 48h 1930 mg/l Acartia tonsa
CE50 autres organismes aquatiques 2 72h 7935 mg/l Skeletonema grethae
LOEC (aigu) 48h 2200 mg/l Acartia tonsa
NOEC (aigu) 96h 1930 mg/l Cyprinodon variegatus

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

CL50 poisson 1 96h 1300 mg/l Lepomis macrochirus
CE50 Daphnie 1 24h 2850 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 1101 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

(Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-) (160875-66-1)

CE50 Daphnie 1 > 10 (≤ 100) mg/l @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1 > 10 (≤ 100) mg/l @72h Scenedesmus subspicatus
NOEC (chronique) > 1 mg/l

Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68603-38-3)

CL50 poisson 1 96h 1,2 mg/l oncorhynchus mykiss
NOEC (aigu) 72h 2 mg/l Desmodemus subspicatus
NOEC (chronique) > 0,01 (≤ 0,1) mg/l @21d daphnia magna

hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

CE50 Daphnie 1 48h 101 mg/l daphnia magna

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

hydroxyde d'ammonium (1336-21-6)

CE50 autres organismes aquatiques 1 18d 2700 mg/l chlorella vulgaris

NOEC (chronique) 96h 0,79 mg/l daphnia magna

Naphtalène (91-20-3)

CL50 poisson 1 96h 1,6 mg/l Oncorhynchus mykiss

CE50 Daphnie 1 48h 2,16 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

(Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-) (160875-66-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) (68603-38-3)

Persistance et dégradabilité biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Potentiel de bioaccumulation Peu bioaccumulable.

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

Log Pow 1,01

(Poly(oxy-1,2-ethanediyl),a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-) (160875-66-1)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Ecologie - sol Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants
15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AEROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Risque subsidiaire (IMDG) : 2.1

Risque subsidiaire (IATA) : 2.1

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D
Quantités limitées (ADR) : 1l

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203
Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Teneur en COV : 61,35 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1

DPF Off-Car Cleaning Flush (Aerosol)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit